

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE BOUFFERE DU 06/03/2019

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
BARBAULT Charley	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BATARD Sébastien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BOIS Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BOSSIS Maxime	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
BOURASSEAU Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BURNAUD Laurence	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cécilia GRENET	<input type="checkbox"/>
CHEVALLEREAU Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
CORNU Cécile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUGAST Yvon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DURAND Karine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
EMAILLE Carine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Frédérique SEILLER	<input type="checkbox"/>
FOURNIER François	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GAUTHIER Jean-Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GAUTRON Thierry	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cécile CORNU	<input type="checkbox"/>
GREFFARD-DEMARLY Sabine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
GRENET Cécilia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
JOSSO Jean-François	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
JUJALOWICZ Aleksandra	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
LEMERLE Guillaume	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sébastien BATARD	<input type="checkbox"/>
LIMOUZIN Florent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MILON Anthony	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pierre BOIS	<input type="checkbox"/>
MOREAU Véronique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
SEILLER Frédérique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion				

Vote de la dotation d'animation locale

Les conseils délégués de Boufféré, la Guyonnière, Montaigu, St Georges de Montaigu et St Hilaire de Loulay sont assimilés dans leur fonctionnement au fonctionnement spécifique des collectivités Paris, Lyon, Marseille et leurs arrondissements.

Dans ce cadre, une dotation de gestion locale et/ou d'une dotation d'animation locale dont le montant est fixé librement par le conseil municipal, peut être instaurée.

Cette dotation a été présentée dans son fonctionnement et son montant. Pour Boufféré, elle s'élèvera à 16 720 € correspondant à 5 € par habitants (3 344 habitants)

Ce sujet est présenté pour avis au conseil délégué.

Le conseil communal émet un avis **FAVORABLE**

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

Vote des subventions 2019 aux associations,

Monsieur le Maire délégué propose au conseil délégué de donner son avis sur les subventions aux associations telles que présentées dans le document budgétaire joint.

Les subventions aux associations de la commune déléguée s'élèveront en 2019 à 32 660.80 € et 2 073 € de compensation au titre de la tarification des salles communales.

Le conseil communal émet un avis **FAVORABLE**

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

Convention et subvention avec Pitchounes et Compagnie

Il convient de renouveler avec l'association Pitchounes et Compagnie, gestionnaire des services périscolaire et extrascolaire sur la commune déléguée de Boufféré, la convention pluriannuelle d'objectifs.

Cette convention a pour objet de fixer :

- les orientations des actions d'intérêt collectif
- les engagements réciproques entre l'association et la commune
- la durée de la convention : 2 ans (à partir du 01/01/2019)

Montant de la subvention annuelle : 91 460.09 €. Rappel : la subvention est calculée dans un objectif d'équilibre financier sur la base de 1€/heure.

Le conseil communal émet un avis **FAVORABLE**

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

Subvention Familles Rurales Transport

Comme indiqué dans le cadre du point sur les subventions aux associations, il est prévu un montant de subvention de 2 000 € pour l'association familles rurales pour la gestion du transport scolaire.

Ce sujet est présenté pour avis au conseil délégué.

Le conseil communal émet un avis **FAVORABLE**

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

Question de M BATARD Sébastien : Il semble que l'Association Familles Rurales de Boufféré a l'intention de cesser son activité, qu'en est-il de la poursuite de la gestion du Transport Scolaire ?

Réponse de Monsieur Le Maire : A ce stade, nous n'avons pas confirmation de la dissolution de l'Association Familles Rurales. Néanmoins le service de Transport Scolaire continuera soit en régie, soit avec une autre association et en tous les cas avec des bénévoles impliqués.

Subvention ARSB

L'aide directe au fonctionnement attribuée par la collectivité se fait sur la base d'un montant de 72 centimes d'euros pour les enfants de Boufféré puis depuis le 01.01.2019 pour les enfants de Montaigu-Vendée.

Soit : 72 centimes d'euros x 61 000 repas = 43 920 €

Montant de la subvention annuelle : 43 920 €

Dans un contexte d'équilibre financier, le solde pourra être versé en septembre de l'année n+1.

Le conseil communal émet un avis **FAVORABLE**

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

Question de M JOSSO Jean-François : le montant de 72 centimes d'euros par enfant est il attribué à l'échelle Montaigu-Vendée ou pour Boufféré ?

Réponse de Monsieur Le Maire : ce tarif est appliqué pour Boufféré.

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR INFORMATION

Programme d'investissement 2019

Monsieur le Maire délégué présente, pour information du conseil communal, le programme d'investissement 2019 de la commune déléguée.

- *Le conseil communal prend note de ces informations*

Adressage : prise en charge financière des changements de plaque d'immatriculation

Sur la base d'informations communiquées par La Poste, les particuliers et entreprises concernées par un changement d'adresse n'avaient pas besoin de modifier leur carte grise.

Il s'avère que l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) a modifié dernièrement ses règles et qu'il est finalement obligatoire pour les personnes dont le nom de la rue ou du village a été modifié de changer son adresse sur sa carte grise.

Ces nouvelles règles induisent pour certaines personnes des frais que la commune propose de prendre en charge.

Le Maire délégué, pour information du conseil délégué, présente la démarche à effectuer pour modifier son adresse sur son certificat d'immatriculation, les impacts potentiels pour les administrés, l'accompagnement apporté par la mairie et les modalités de prises en charge financières de ces impacts par la commune.

- *Le conseil communal prend note de ces informations*

Informations diverses

- Présentation projet CME par les enfants élus.

Les élus du Conseil Municipal des Enfants ont présenté pour information du conseil délégué le projet qu'ils portent pour l'année 2019.

Projet: chasse aux œufs organisée pour les 2 écoles (maternelles et primaires) de Boufféré le samedi 20 avril à 16h00 autour de Pitchounes, salle omnisports jusqu'à BHS.

Une distribution de flyers est prévue dans les écoles afin de communiquer sur l'évènement.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE à l'unanimité

- PLUi : présentation du calendrier de l'enquête publique.

Question de M BARBAULT Charley : est-il possible de rencontrer le commissaire enquêteur pour une parcelle de Boufféré, dans une autre commune lors des permanences ?

Réponse de Monsieur Le Maire : Oui. Le rôle du commissaire enquêteur est de prendre note des demandes et interrogations et non d'apporter des éléments de réponses.

Question de M BATARD Sébastien : la pose des panneaux d'informations est elle réalisée en fonction des zones concernées par des modifications ?

Réponse de Monsieur Le Maire : non, les panneaux ont été posés dans des zones afin de diffuser largement l'information.

- Destination emploi
- Avancée actions Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière
- Point bâtiments : parcours enfants/santé/aire d'activités, Les Amphores 2, Presbytère, Tribunes, Maison Médicale, Espace Jeunesse.

[Prochain conseil communal le jeudi 16 mai 2019 à 20h30](#)